

Garantir le traitement public des eaux usées

Objectif

Le traitement public des eaux usées doit être garanti en tout temps et à long terme. Des stations d'épuration des eaux usées (STEP) en nombre suffisant et sises aux emplacements adéquats assurent une protection des eaux à la fois écologique et économique.

Objectifs principaux: C Créer des conditions propices au développement économique
E Préserver et valoriser la nature et le paysage

Intervenants

		Réalisation	Etat de la coordination
Canton de Berne	OACOT	<input type="checkbox"/>	en général: Coordination réglée
	OAN	<input type="checkbox"/> A court terme jusqu'en 2026	
	OED	A moyen terme entre 2027 et 2030	
	OPC	<input checked="" type="checkbox"/> Tâche durable	
Confédération	Office fédéral de l'environnement		
Régions	Conférences régionales		
	Toutes les régions		
Communes	Communes concernées		
Autres cantons	Cantons voisins concernés		
Tiers	Organisations régionales d'assainissement		

Responsabilité: OED

Mesure

La fiche de mesure met en évidence les besoins en matière de coordination spatiale qui se dégagent des planifications régionales des STEP. L'OED définit, en collaboration avec les détenteurs de STEP (communes et organisations régionales) ainsi qu'avec les cantons voisins concernés, les sites d'implantation des STEP nécessaires pour garantir à long terme un assainissement écologique et économique, et détermine les besoins en matière de coordination qui en découlent. Pour ce faire, il se fonde sur les planifications régionales. L'OED veille à ce que de telles planifications soient entreprises, soutenues financièrement (fonds pour l'assainissement) et mises en œuvre.

Démarche

S'agissant des besoins en matière de coordination spatiale qui se dégagent des planifications régionales des STEP, trois cas de figure sont possibles:

- Emplacements de STEP pour lesquels les besoins en matière de coordination sont connus. Il faut faire la distinction entre deux cas de figure: Pour les STEP maintenues mais requérant une extension, les détenteurs veillent, en collaboration avec l'OED, à ce que l'espace nécessaire soit disponible. Par ailleurs, ils garantissent en tout temps et à long terme un assainissement conforme aux dispositions légales. Pour les STEP qui, selon les études régionales, nécessitent un raccordement à une autre STEP, les communes ou les organisations régionales sont responsables de la réalisation du raccordement en tant que détenteurs des installations. Dans les périmètres concernés, requérant une coordination, tous les projets de construction doivent tenir compte des répercussions possibles sur les conduites de raccordement de STEP.
- Emplacements de STEP sans besoin de coordination: pour les STEP qui doivent, à moyen terme, être maintenues au même endroit et qui ne requièrent pas d'extension, les détenteurs garantissent en tout temps et à long terme un assainissement conforme aux dispositions légales. Pour les STEP dont la fermeture a été décidée, les détenteurs des installations sont responsables de la réalisation des raccordements. L'OED leur apporte son soutien pour la mise en œuvre rapide des mesures; les projets de raccordement peuvent bénéficier de ressources provenant du fonds cantonal pour l'assainissement.
- Emplacements de STEP pour lesquels les besoins en matière de coordination ne sont pas encore connus: l'OED veille, en collaboration avec les détenteurs de STEP ainsi qu'avec les cantons voisins, à ce que des études régionales ou études de raccordement soient, en fonction des priorités, entamées, soutenues financièrement (fonds pour l'assainissement) et mises en œuvre. Il se peut que des besoins de coordination apparaissent par la suite, que ce soit pour une STEP à laquelle d'autres stations doivent être raccordées ou pour le couloir des conduites de raccordement.

Coûts:	100%	fr.	Financement de la part du canton de Berne Type de financement:
Prise en charge:			<input type="checkbox"/>
Canton de Berne	0%	fr.	A charge du compte de résultats
Confédération	0%	fr.	<input type="checkbox"/>
Régions	0%	fr.	A charge du compte des investissements
Communes	0%	fr.	<input type="checkbox"/> Financement spécial:
Autres cantons	0%	fr.	Attestation de financement:
Tiers	0%	fr.	<input type="checkbox"/> Contenu dans le plan intégré «mission-financement»

Remarque:

Interdépendances/objectifs en concurrence

- Maillage serré, par endroits, des stations d'épuration
- Coordination avec l'espace réservé aux cours d'eau, la revitalisation, les réserves naturelles, l'urbanisation, les projets routiers, etc.
- Disparités parfois importantes entre les dates de mise en service des STEP, à prendre en compte lors de la coordination des projets de construction

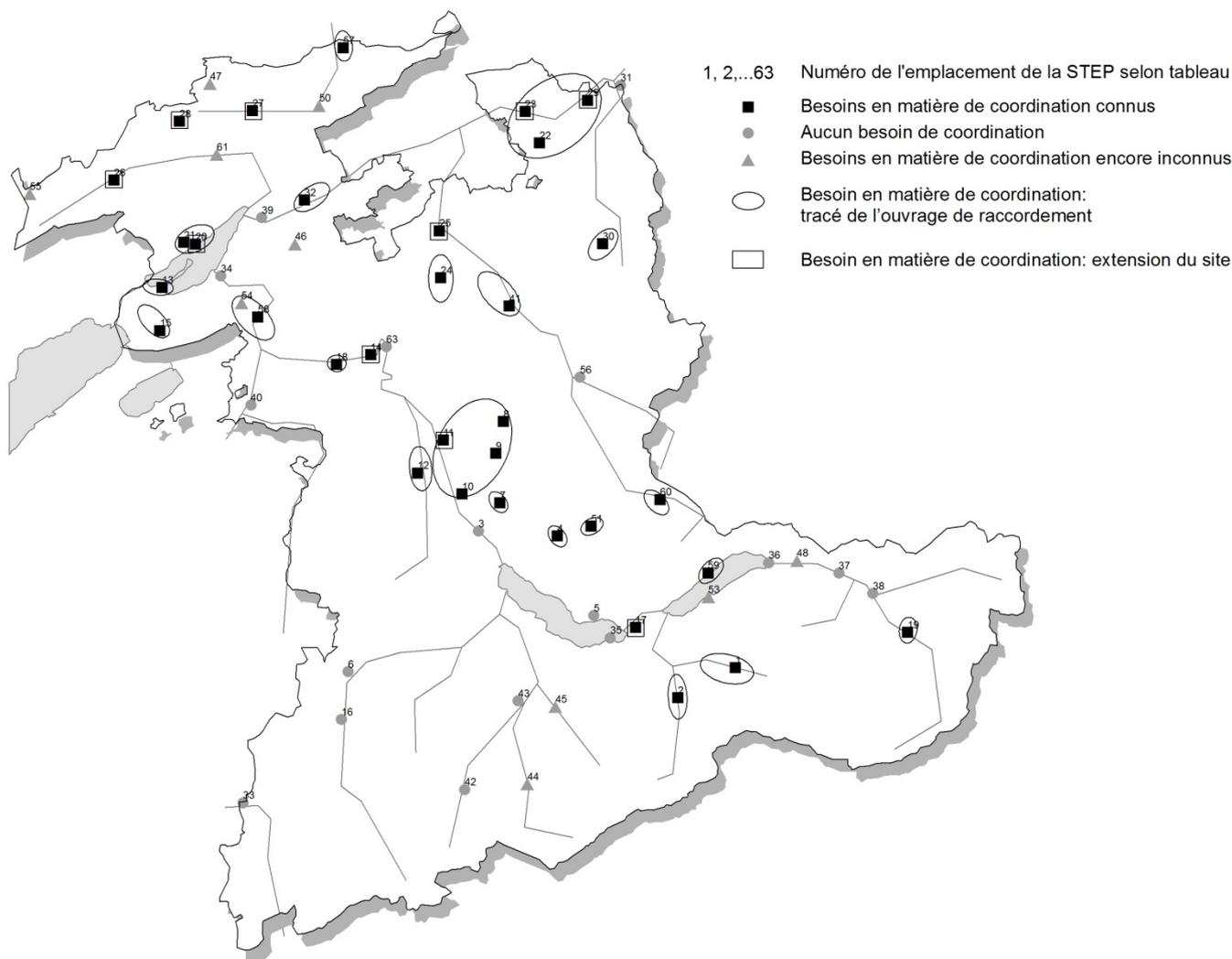
Etudes de base

- Plan sectoriel d'assainissement – programme de mesures 2017 à 2018
- Législations fédérale et cantonale en matière de protection des eaux
- Etudes régionales ou études de raccordement concernant les STEP
- Massnahmen zur Elimination von Spurenstoffen, rapport de l'OED
- Carte de la protection des eaux et réseau hydrographique GNBE

Indications pour le controlling

Utilisation de subventions cantonales lors de la fusion de STEP ou pour améliorer le rendement de STEP existantes (fonds pour l'assainissement)

Garantir le traitement public des eaux usées : besoins en matière de coordination pour les sites d'implantation des STEP publiques (exploitées toute l'année, > 200 équivalents-habitants)



Légende du tableau ci-après :

N° : numéro sur la carte ; n° STEP : numéro de la STEP selon l'OFEV ;

EC : état de la coordination (IP = information préalable ; CC = coordination en cours ; CR = coordination réglée)

Emplacements de STEP pour lesquels les besoins en matière de coordination sont connus

N°	Nom de la STEP	N° STEP	Besoins en matière de coordination	EC
1	Grindelwald	57600	L'emplacement n'est pas optimal du point de vue de la protection des eaux. Une solution régionale avec les STEP de Lauterbrunnen et d'Interlaken est à l'étude pour l'horizon 2035. Il y a lieu de garantir le tracé de la conduite de raccordement Grindelwald-Interlaken. Source : étude régionale, Interlaken (2010).	CC
2	Lauterbrunnen	58400	L'emplacement n'est pas optimal du point de vue de la protection des eaux. Une solution régionale avec les STEP de Grindelwald et d'Interlaken à l'étude pour l'horizon 2035. Il y a lieu de garantir le tracé et de réaffecter la galerie (énergie hydraulique) pour la conduite de raccordement Lauterbrunnen-Interlaken. Source : étude régionale, Interlaken (2010).	CC
8	Grosshöchstetten	60800	L'emplacement n'est pas optimal du point de vue de la protection des eaux. Un raccordement à une STEP sur l'Aar est prévu. Il y a lieu de garantir le tracé de la conduite de raccordement. Source : étude régionale, Kiesental (2022).	CR
9	Kiesental (oberes)	60700	L'emplacement n'est pas optimal du point de vue de la protection des eaux. Un raccordement à une STEP sur l'Aar est prévu. Il y a lieu de garantir le tracé de la conduite de raccordement. Source : étude régionale, Kiesental (2022).	CR

10	Kiesental (unteres)	61100	Le site actuel est maintenu ; le raccordement aux STEP de Grosshöchstetten et de l'Oberes Kiesental nécessiterait une extension qu'il faudrait, le cas échéant, coordonner avec le développement du milieu bâti adjacent au site de la STEP.. Le tracé des conduites de raccordement devrait en outre être garanti (cf. ch. 8 et 9). Source : étude régionale, Kiesental (2022).	CC
11	Münsingen	61600	Le site actuel est maintenu ; le raccordement aux STEP de Grosshöchstetten et de l'Oberes Kiesental nécessiterait une extension qu'il faudrait, le cas échéant, coordonner avec le développement du milieu bâti adjacent au site de la STEP. Le tracé des conduites de raccordement devait en outre être garanti (cf. ch. 8 et 9). Source : étude régionale, Kiesental (2022). Enfin, le point de déversement doit être déplacé en aval et coordonné avec les mesures de protection des berges dans le cadre du plan d'aménagement des eaux de Belpau. Source : stratégie de l'eau 2010 : programme de mesures 2017-2022 (2016).	CC
12	Gürbetal	86900	L'emplacement n'est pas optimal du point de vue de la protection des eaux. Une extension pour l'élimination des composés traces est nécessaire. Un raccordement à la STEP de la région de Berne d'ici à 2035 reste d'actualité'. Si cette solution est retenue, il y aura lieu de garantir le tracé de la conduite de raccordement Kaufdorf – Toffen. Source : étude de raccordement, Gürbetal - STEP de la région de Berne (2018).	CC
13	Certier	49200	La STEP n'est pas rentable et une solution régionale avec les STEP de Marin et du Landeron est envisageable. Il convient de coordonner les activités dans le secteur Le Landeron-Marin-Certier. Source : étude régionale, Seeland (2012).	CC
14	STEP de la région de Berne (ARA Region Bern AG)	35100	Le site actuel est maintenu. Les extensions (étape supplémentaire de traitement pour l'élimination des composés traces, canaux de transport ; cf. n° 12 et 18) doivent être coordonnées avec le développement du milieu bâti adjacent. Sources : études de raccordement, Gürbetal (2018) et Wohlen (2018).	CR
17	Interlaken	59300	Le site actuel est maintenu. Les extensions nécessaires en cas de raccordement des STEP de Grindelwald et de Lauterbrunnen devront être coordonnées avec le développement du milieu bâti adjacent. Source : étude régionale, Interlaken (2010).	CR
18	Wohlen	36000	L'opportunité d'un raccordement à la STEP de la région de Berne est à l'étude. Les responsables de la STEP de Wohlen privilégient cette solution, qui nécessite une coordination des mesures avec le plan d'évacuation de Berne ouest. Source : étude de raccordement, Wohlen - STEP de la région de Berne (2018).	CC
20	Douanne (Am Twannbach)	74000	La fermeture de la STEP et le raccordement à la STEP du Landeron sont actés. Source : étude de raccordement globale des STEP du Plateau de Diesse (2007) et de Douanne, étude sur l'avenir de la STEP de Douanne (2017).	CR
21	Prêles	72500	L'emplacement n'est pas optimal du point de vue de la protection des eaux. Un raccordement à la STEP de Douanne, en direction de La Neuveville, est prévu. Il y a lieu de garantir le tracé de la conduite de raccordement en direction de Schnemelz. Source : étude de raccordement globale des STEP du Plateau de Diesse (2007) et de Douanne, étude sur l'avenir de la STEP de Prêles (2018).	CR
22	Herzogenbuchsee	99400	L'emplacement n'est pas optimal du point de vue de la protection des eaux. Une extension pour l'élimination des composés traces est nécessaire. Un raccordement à la STEP ZALA est à l'étude, et il y a lieu de garantir le tracé de la conduite de raccordement. Source : rapport de l'OED sur les micropolluants (2017, mis à jour en 2020), étude de la région de la Haute-Argovie (2019).	CR
23	Wangen-Wiedlisbach	99200	Une solution régionale avec la STEP de Herzogenbuchsee et la STEP ZALA est actuellement à l'étude : le maintien du site et sa fermeture avec raccordement à la STEP ZALA sont deux options valables. Il y a lieu d'assurer la coordination avec le développement du milieu bâti adjacent et de garantir le tracé de la conduite pour un éventuel raccordement à la STEP ZALA. Source : rapport de l'OED sur les micropolluants (2017, mis à jour en 2020), étude de la région de la Haute-Argovie (2019).	CC
24	Moossee-Urtenenbach	41100	L'emplacement n'est pas optimal du point de vue de la protection des eaux. Une extension pour l'élimination des composés traces est nécessaire. Diverses solutions sont examinées sous les angles financier et juridique ainsi que du point de vue de leur impact sur l'environnement. Il y a lieu de garantir le tracé en vue d'un éventuel raccordement à la STEP de Berthoud-Fraubrunnen. Le processus de décision est en cours. Source : rapport de l'OED sur les micropolluants (2017, mis à jour en 2020), étude régionale (2018).	CC
25	Berthoud-Fraubrunnen	40100	Le site actuel est maintenu. Une extension pourrait se révéler nécessaire, suivant la décision qui sera prise dans le cas de la STEP de Moossee-Urtenenbach (ch. 24). Il y a lieu d'assurer la coordination avec le développement du milieu bâti adjacent. Source : rapport de l'OED sur les micropolluants (2017, mis à jour en 2020), étude régionale (2018).	CC
26	Saint-Imier	44800	Une éventuelle extension pour l'élimination des composés traces, le déplacement du point de déversement des eaux usées traitées ou encore le raccordement à la STEP de la région de Berne devront être coordonnés avec le développement du milieu bâti adjacent. Source : rapport de l'OED	CC

			sur les micropolluants (2017, mis à jour en 2020).»	
27	Tavannes	69600	Le site actuel est maintenu ; une éventuelle extension pour l'élimination des composés traces devra être coordonnée avec le développement du milieu bâti adjacent. Source : rapport de l'OED sur les micropolluants (2017, mis à jour en 2020), étude régionale (2019).	CC
28	Tramelan	44600	Le raccordement à la STEP de Tavannes est acté. Il y a lieu de garantir le tracé de la conduite de raccordement correspondante. 'Source : rapport de l'OED sur les micropolluants (2017, mis à jour en 2020), étude régionale (2019).	CC
29	ZALA	32101	Le site actuel est maintenu ; les conséquences d'un éventuel raccordement des STEP de Dürrenroth (réalisé en 2021), de Herzogenbuchsee et de Wangen-Wiedlisbach ont été clarifiées'. Source : étude de la région de la Haute-Argovie (2019).	CR
51	Eriz-Linden	92402	Maintien ou raccordement à la STEP du lac de Thoune. Il y a lieu de garantir le tracé en vue d'un éventuel raccordement.	CC
57	Moutier-Roches	70400	Le site actuel est maintenu à moyen terme. Une éventuelle extension de la STEP de Moutier avec intégration d'une quatrième étape de traitement sera réétudiée en 2022, une fois terminées les analyses des eaux effectuées dans le cadre de la Commission de la Birse. Un éventuel raccordement à la STEP de Delémont constitue une option pour le long terme. Il y a lieu de garantir le tracé en vue d'un éventuel raccordement. Source : rapport de l'OED sur les micropolluants (2017, mis à jour en 2020), rapport sur l'élimination des micropolluants le long de la Birse (2017).	CC
60	Schangnau-Bumbach	90600	La STEP n'est pas rentable et l'emplacement n'est pas optimal du point de vue de la protection des eaux. Un raccordement à la STEP de Langnau est à l'étude.« Source : PGEE de Schangnau (2020)»	CC
44	Kandersteg	56500	Raccordement à la STEP de Frutigen ou extension du site actuel. Il y a lieu de garantir le tracé de l'éventuelle conduite de raccordement. Source : lancement de l'étude régionale en 2022.	
54	Kallnach	30400	Maintien ou raccordement à la STEP de Lyss. Les deux variantes sont actuellement à l'étude. Il y a lieu de garantir le tracé de l'éventuelle conduite de raccordement.	

▪ Emplacements de STEP sans besoin de coordination

N°	Nom de la STEP	N° STEP	Besoins en matière de coordination	EC
3	Lac de Thoune	94400	Aucun	CR
16	Haut-Simmental	79400	Maintien du site actuel. À moyen terme, un raccordement à la STEP du lac de Thoune est exclu.	CR
31	Murg	34500	Aucun	CR
33	Gessenay	84300	Aucun	CR
34	Täuffelen	75100	Aucun	CR
36	Brienz	57300	Maintien de la STEP actuelle, construction de nouvelles installations.	CC
37	Meiringen	78500	Maintien de la STEP actuelle.	CR
39	Bienne	73300	Le site actuel est maintenu, mais il nécessite une extension pour l'élimination des composés traces. Source : rapport de l'OED sur les micropolluants (2017, mis à jour en 2020).	CR
40	Vallée de la Singine	66700	Le site actuel est maintenu, mais il nécessite une extension pour l'élimination des composés traces. Source : rapport de l'OED sur les micropolluants (2017, mis à jour en 2020).	CR
42	Adelboden	56102	Aucun	CR
43	Frutigen	56300	Aucun	CR
56	Langnau	90200	Aucun	CR
63	Worblental	36200	Le site actuel est maintenu, mais il nécessite une extension pour l'élimination des composés traces. Source : rapport de l'OED sur les micropolluants (2017, mis à jour en 2020).	CR

32	Orpund	74600	Le site actuel est maintenu ; des travaux de rénovation sont prévus.	CR
46	Lyss	30600	Aucun	CR
41	Mittleres Emmental	95600	Le site actuel est maintenu. Source : rapport de l'OED sur les micropolluants (2017, mis à jour en 2020), étude régionale (2018).	CR
7	Bleiken	60400	Le site n'est ni rentable ni optimal du point de vue de la protection des eaux. Le raccordement à la STEP de l'Unteres Kiesental est prévu pour 2022. Il y a lieu de garantir le tracé de la conduite de	CR

			raccordement à la STEP de l'Unteres Kiesental et, éventuellement, de supprimer d'autres petites stations d'épuration dans le périmètre. Source : étude de raccordement Bleiken-Unteres Kiesental (2017)	
50	Court	69000	Aucun	CR
53	Iseltwald	58200	Aucun	CR
55	La Ferrière	43500	Aucun	CR
19	Guttannen-Ruebgarti	78200	Du fait de son exposition aux dangers naturels, la STEP est fermée. L'épuration des eaux usées sera à l'avenir assurée par trois petites stations. Le projet est en cours d'étude.	CR
59	Oberried b.l.	58902	La fermeture de la STEP et le raccordement à la STEP d'Interlaken sont actés.	CR
15	Ins-Müntschemier	49602	La fermeture de la STEP et le raccordement à la STEP de Marin sont actés. L'étude de projet de la conduite de raccordement est en cours.	CR

Emplacements de STEP pour lesquels les besoins en matière de coordination ne sont pas encore connus

Il se peut que des besoins de coordination apparaissent par la suite, que ce soit pour une STEP à laquelle d'autres stations doivent être raccordées ou pour le couloir des conduites de raccordement.

N°	Nom de la STEP	N° STEP	Besoins en matière de coordination	EC
45	Kiental-Reichenbach	56700	Encore indéterminés	IP
47	Bellelay	70600	Encore indéterminés	IP
48	Brienzwiler	57400	Encore indéterminés	IP
61	Sonceboz	44400	Encore indéterminés	IP